

Adresse des juges du tribunal du commerce du district de Bourg (Bec-d'Ambès), lors de la séance du 25 brumaire an III (15 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des juges du tribunal du commerce du district de Bourg (Bec-d'Ambès), lors de la séance du 25 brumaire an III (15 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome CI - Du 19 au 30 brumaire an III (9 au 20 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2005. pp. 227-228;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2005_num_101_1_18198_t1_0227_0000_6

Fichier pdf généré le 04/10/2019

département de la Meurthe^f, les maire et officiers municipaux et le conseil général de la commune d'Angély-Boutonne [ci-devant Saint-Jean-d'Angély], département de la Charente-Inférieure^g, le conseil général de la commune de Bayonne, département des Basses-Pyrénées^h, les citoyens de la section Le Peletier de Reims, département de la Marne, les sociétés populaires de Port-Liberté [ci-devant Port-Louis], département du Morbihanⁱ, de Franc-Val, ci-devant Arpajon, département de Seine-et-Oise^j, Port-Le Peletier [ci-devant Saint-Valery-en-Caux], Seine-Inférieure^k, de Pithiviers, du Loiret, de Soisy-Marat [ci-devant Soisy-sous-Étiolles], Seine-et-Oise^l, de Conches, Eure, de Gray, Haute-Saône^m, de Marennes, Charente-Inférieureⁿ, de Maixent [ci-devant Saint-Maixent], Deux-Sèvres^o, d'Avesnes, du Nord^p, félicitent la Convention nationale sur son Adresse au peuple français, lui déclarent qu'ils ne s'écarteront jamais des principes sacrés qu'elle contient, applaudissent à l'énergie qu'elle a déployée le 9 thermidor contre les intrigans, les fripons, en un mot contre tous les ennemis du peuple, la conjurent de se maintenir dans cette attitude imposante qui a fait succéder le règne de la justice au règne affreux de la terreur et de la tyrannie, l'invitent à rester à son poste pour consolider la souveraineté et le bonheur du peuple, à frapper les désorganiseurs, à ne permettre jamais qu'aucune autorité rivalise avec elle, à maintenir le gouvernement révolutionnaire, et terminent par jurer entre ses mains de rester constamment attachés à la représentation nationale et de ne reconnoître qu'elle pour point de ralliement.

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

a

[L'administration du district de Luxeuil à la Convention nationale, le 2 brumaire an III] (6)

Égalité, Liberté, Fraternité

Citoyens Représentants,

Nous applaudissons aux principes contenus dans votre adresse au Peuple français. Nous vous jurons que notre ralliement sera toujours à la représentation nationale, qui est l'autorité à côté de laquelle nulle section du peuple ne peut s'élever sans être criminelle.

Continuez de répandre vos bienfaits sur la terre de la liberté, nous mettrons nos soins à les faire fructifier, et à faire aimer le gouver-

(5) P.-V., XLIX, 168-169. Plusieurs adresses sont reprises plus bas : la section Le Peletier de Reims, *Arch. Parl.*, 25 brum., n° 10; Pithiviers et Conches, *Arch. Parl.*, *Ibid.*, n° 11; Bayonne, *Arch. Parl.*, *Ibid.*, n° 12.

(6) C 324, pl. 1397, p. 21.

nement qui rendra la France heureuse et florissante.

Les administrateurs du district de Luxeuil.

PETITJEAN, DESGRAUGES, MARTIN.

b

[Les membres composant le tribunal civil du district de Xantes à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III] (7)

Citoyens Représentants

Les despotes oppresseurs régneront par la superstition et la terreur.

Un peuple libre et éclairé qui se gouverne lui-même, ne doit connaitre d'autre empire que celui de la justice et des lois qui tracent aux citoyens leurs devoirs et garantissent à tous leurs droits les plus chers et les plus sacrés.

Les grands principes que la convention nationale vient de proclamer, sont gravés dans les coeurs de tous les vrais républicains.

Secondée par la valeur intrépide des guerriers invincibles qu'enflâme l'amour de la patrie, la Convention nationale, humilie et fait trembler tous les tyrans de l'Europe, et bientôt elle fera rentrer dans le néant tous les malveillans et les traîtres en déployant contre eux la sage énergie du gouvernement révolutionnaire.

Vous fondâtes la république sur les débris du despotisme, citoyens représentants, vous l'affirmerés pour jamais, en assurant le triomphe des lois et de la justice.

Nous vouons à l'exécration et au mépris, les intrigans et les hommes immoraux, et nous jurons de rester invariablement attachés à la représentation nationale. Vive la république une et indivisible, vive la Convention nationale.

TOURNEUR, commissaire national,
ROUSSET, greffier et 5 autres signatures.

c

[Les juges du tribunal de commerce du district de Bourg séant à Blaye à la Convention nationale, le 2 brumaire an III] (8)

Liberté, Égalité

Citoyens Représentants,

Il a donc disparu ce système horrible, ce système de sang qui faisait gémir la nature et qui portoit le coup fatal à la liberté, en concentrant la douleur dans le sein des bons patriotes. Il n'est plus : votre immortelle adresse au peuple français l'a proscrire sans retour. Graces vous soient rendus. L'innocence ne sera donc plus la victime de la scélératesse et du crime ; le républicain vertueux n'aura donc plus à craindre

(7) C 324, pl. 1397, p. 22.

(8) C 324, pl. 1397, p. 16.

pour sa fortune et pour ses jours, ainsi en un moment, vous nous avez rendu toute notre force et tout notre courage, ainsi, vous avés encore une fois sauvé la patrie. Que pourrons maintenant contre nous, tous les complices de Robespierre, tous les tyrans de l'univers ! Si vous êtes unis, Citoyens Représentans, les flots écumans de leur rage impuissante, se changeront en vapeurs qu'un beau soleil dissipe en un instant. Vive la Convention, Vive la République.

Citoyens Représentans, Salut, respect et fraternité.

Les juges du tribunal de commerce séant à Blaye.

REGNIER, *président et 2 autres signatures.*

Il manque deux juges à ce tribunal.

d

[*Les citoyens de Choisy-sur-Seine à la Convention nationale, le 10 brumaire an III*] (9)

Liberté, Égalité

Citoyens Représentans,

La France respire les principes sublimes que vous nous annoncés dans votre adresse, assurant à jamais la République. Une nation grande et généreuse ne peut être gouvernée que par la justice. Les terroristes et les intrigans ont beau vouloir lever leurs têtes hideuses, les bons citoyens les surveillent; et ils ne les laissent pas mettre à exécution leurs trames criminelles. Nous vous reconnissons pour le centre unique du gouvernement, vous êtes les délégués du souverain, malheur à ceux qui oseroient attenter aux fonctions qu'impose un caractère aussi majestueux. Vous venés de circonscrire la latitude de toutes les corporations, vous les reportés à leur institution primitive, toutes vont se faire un devoir d'obéir à vos lois. Si quelque audacieux osait récriminer contre un décret aussi sage, et voulait faire valoir des services rendus, nous lui répondrions qu'un français vraiment digne de la liberté ne peut jamais assés faire pour la patrie; et que si on a été assés heureux pour la servir, c'est une obligation sacrée que l'on a contracté de redoubler d'efforts pour assurer le pacte social que la nation entière à juré.

Tels sont, Citoyens Représentans, les sentimens qui nous animent, poursuivés avec énergie tous les factieux, vous assurés le bonheur du peuple, maintenés le gouvernement révolutionnaire dans toute son intégrité, il est bien nécessaire, il servira à faire tomber le masque de tous les faux patriotes.

Vive la République, vive la Convention nationale.

DUCHEF, *maire*, GENTY *fils, officier municipal et 44 autres signatures.*

(9) C 326, pl. 1418, p. 14.

e

[*Les républicains de la commune de Courtenay à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (10)

Législateurs,

Le crime est l'élément des factions, la vertu est l'ame de la République. Vous déclarates, il y a huit mois, que la justice et la probité étoient à l'ordre du jour; mais Robespierre existoit encore, et c'est en corrompant le peuple que ce monstre espéroit l'asservir.

Pour abattre la plus hideuse de toutes les tyrannies, pour ramener le gouvernement et ses nombreux agents aux maximes de la véritable politique, il falloit une révolution: le 9 thermidor a lui sur la France, et l'attitude que vous avez prise dans cette journée mémorable a été l'aurore d'une régénération prochaine.

En effet, bientôt la morale a repris son empire naturel, de toutes parts le patriotisme et l'innocence ont vû briser leurs fers, et déjà partout l'humanité respire.

Cependant on a calomnié vos intentions; et c'est pour prémunir le peuple contre les pièges de l'intrigue, c'est pour le faire jouir par anticipation de tout ce qu'il a droit d'attendre, que vous venez, dans une solennelle adresse, de proclamer les principes qui vous animent et qui garantissent la prospérité nationale.

Citoyens représentans, les principes développés dans cette adresse, sont aussi les nôtres.

Comme vous et avec vous, nous voulons le maintien du gouvernement révolutionnaire jusqu'à cette époque fortunée où la liberté partout triomphante n'aura plus rien à craindre, soit des puissances étrangères, soit des traîtres de l'intérieur; mais nous ne voulons point que ce gouvernement puisse comme sous le triumvirat opprimer encore le peuple ou les individus, nous jurons guerre éternelle aux vils égoïstes, à tous les ennemis de l'égalité, à tous les malveillants, de quelque manteau qu'ils se couvrent; mais nous jurons aussi paix et fraternité à tous les bons citoyens, à tous les hommes utiles, nous demandons que le glaive vengeur frappe indistinctement toutes les têtes coupables; mais nous demandons aussi que l'erreur involontaire du sans-culotte, que surtout surtout l'exaltation heureuse et pure du patriotisme, ne soient jamais transformés en crime.

Comme vous et avec vous, nous voulons que les talents et les vertus soient seuls appellés aux emplois publics; mais nous voulons principalement qu'on en éloigne l'être dépravé; car tous les vices sont contre révolutionnaires, et le véritable amour de la patrie n'est que la collection de toutes les vertus. L'homme immoral est vendu d'avance au premier acheteur; il ne sauroit donc être l'homme de la République.

(10) C 326, pl. 1418, p. 15. Cette adresse est rédigée sur du papier à en tête de la société des Amis de la Constitution. Cette dénomination a été raturée.